

Ces renseignements seront protégés  
sous le sceau de la confidentialité

	Vous		Votre conjoint(e)	
Nom	.....		.....	
Nom de Jeune Fille	.....		.....	
Prénom	.....		.....	
Date de naissance	.....		.....	
Ancien élève du Cours Morvan	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Sinon, lieu de scolarité	.....		.....	
Entrée du Cours Morvan	Année	Classe	Année	Classe
	.....	.....	.....	.....
Sortie du Cours Morvan	.....	.....	.....	.....
Niveau d'études	.....		.....	
Diplômes obtenus	.....		.....	
Adresse	.....			
Code Postal et Ville	.....			
Adresse par mail	.....		.....	
Numéro de Portable (SMS)	.....		.....	
Numéro de FAX	.....		.....	
Enfants :	Nom	Prénom	Date de naissance	
	.....	.....	.....	
	.....	.....	.....	
	.....	.....	.....	

Si vous êtes **MEMBRE NON-ACTIF**, vous choisissez un **MEMBRE ACTIF** qui vous parraine, il nous faut:  
Son nom : ..... Son prénom : .....

**Tarifs d'adhésion:** Montants fixés lors de l'Assemblée Générale du 05/02/2011

Les droits d'entrée : **5 € par personne** (Article 7 des Statuts) sont inclus dans les tarifs ci-dessous.

**Cochez votre case:**

- 25 € =  **Membre Actif** (qui a été ancien/ne élève du Cours Morvan pendant au moins un an.)
- 42 € =  **Membre Couple Actif** (qui ont été tous les deux anciens élèves du Cours Morvan pendant au moins un an)
- 16 € =  **Membre Jeune (moins de 28 ans) ou Chômeur Actif** (qui a été ancien/ne élève du Cours Morvan pendant au moins un an). Pour les chômeurs une photocopie d'un justificatif de l'ANPE sera demandée)
- 45 € =  **Membre Couple Actif/Non Actif** (l'un des deux a été un ancien/ne du Cours Morvan pendant au moins un an et l'autre pas un ancien/ne élève du Cours Morvan)
- 28 € =  **Membre Non Actif** (qui n'a pas été ancien/ne élève du Cours Morvan)
- 48 € =  **Membre Couple Non Actif** (qui n'ont pas été tous les deux anciens élèves du Cours Morvan)
- 19 € =  **Membre Jeune (moins de 28 ans) ou Chômeur Non Actif** (qui n'a pas été ancien/ne élève du Cours Morvan). Pour les chômeurs une photocopie d'un justificatif de l'ANPE sera demandée.

Nous vous remercions de nous retourner cette fiche dûment complétée et signée, nous envoyer 2 photos d'identités et libeller votre chèque à l'ordre de l'A.A.C.M. à l'adresse suivante:

AACM c/o Mme Catherine PIROU - "17 Rés. "L'Orée du Vésinet" - 7 rue des Merlettes - 78230 LE PECQ

Vous aurez, au retour, votre carte A.A.C.M. (numéro d'adhérent et une photo), 2 livrets de Statuts et Règlement Intérieur.

Date et Signature(s):